



## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cynthia Bergeron		Date d'inspection Le 05 décembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Cyn		Numéro de permis 2013228	
Adresse 114 chemin Rang 7 & 8 Kedgwick NB E8B 1W1		Numéro de téléphone (506) 284-3280	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	03 déc. 2025	03 déc. 2025
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
- La lacune a été corrigée par courriel. Le ratio n'a pas pu prendre.

original signé par  
Mona Martin  
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 05 décembre 2025

Date

original signé par  
Cynthia Bergeron  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 décembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"